

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2018 – 19 H 15

L'an deux mil dix huit, le vendredi huit juin à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pierre QUELVEN, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Pierre QUELVEN	M. Christophe GUILLIN
Mme Hélène BRADU	Mme Colette KEMPENEERS
M. Jean-Marc ESDRAS	M. Christian MEURANT
Mme Lydia LE BLANC	M. Laurent RANVIAL
Mme Christine PRETERRE	M. Rodolphe HEURLIER

M. Thomas NOUALHAGUET était représenté par M. Pierre QUELVEN

Nombre de Conseillers en exercice :	11	
Nombre de Conseillers présents :	10	Date de convocation : 01 juin 2018
Nombre de Conseillers votants :	11	

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Hélène BRADU est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution afin de bénéficier d'une aide aux voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les aides aux familles pour les enfants qui participent à un voyage scolaire dans leur collège, à savoir :

- | | |
|---------------------------------------|------|
| ➤ ANZIANO Corentin et BORREGO Tania : | 86 € |
| ➤ PIRES Mathieu : | 80 € |
| ➤ HEURLIER Elodie : | 82 € |

DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les dossiers demandés aux associations ont bien été déposés en mairie et en remercie les associations communales.

Au vu des prévisions de budget 2018, Monsieur le Maire suggère un montant de subvention minimum afin de garantir l'équilibre des budgets des associations. Le Conseil Municipal propose de recevoir les associations qui le désirent pour expliquer le montant des subventions qui seront votées.

M. HEURLIER demande que le Comité des Loisirs fasse parvenir en mairie un inventaire du matériel leur appartenant.

Après avoir étudié les bilans et les projets des différentes associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les subventions communales suivantes :

- | | |
|--------------------------|---------|
| ➤ Comité des Loisirs : | 1 600 € |
| ➤ ES Thury en Valois : | 1 000 € |
| ➤ Coopérative scolaire : | 900 € |
| ➤ Détente et Amitié : | 770 € |
| ➤ Amicale des Pêcheurs : | 950 € |
| ➤ CCAS : | 1 000 € |
| ➤ Radio Valois Multien : | 80 € |

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) :

Monsieur le Maire fait un bilan pour rappel de la réunion du 17 mai avec les Maires des autres communes du projet : Le Conseil Municipal reste sur sa position qui est de faire un RPC sur le territoire de Thury en Valois et il souligne que cette position est restée inchangée et a toujours été faite en temps et en heure aux différentes étapes. Le Conseil Municipal a voté pour la continuité du projet en prenant à sa charge unique le montant du devis de l'architecte qui établira les plans du projet.

Le 28 mai dernier, les Maires des autres communes ont demandé à ce que ces plans leur soient soumis d'ici la mi-juin (délai difficile à respecter étant donné le nombre de dossiers que l'architecte doit instruire). Le Conseil Municipal s'est engagé à leur faire parvenir les plans dès leur réception en mairie, attendus début juillet.

DIVERS :

M. QUELVEN informe le conseil que suite aux inscriptions pour la rentrée scolaire 2018/2019, un courrier des Maires du RPI sera envoyé à l'Inspecteur d'Académie de Beauvais pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire. Le Conseil Municipal valide le courrier après lecture faite.

M. QUELVEN demande de réfléchir pour le prochain conseil sur la mise en conformité avec la Réglementation Générale pour la Protection des Données personnelles (RGPD) et la proposition de mutualisation faite par le logiciel de mairie.

M. QUELVEN fait appel aux volontaires pour l'organisation du 14 juillet. Comme chaque année, il y a besoin de bénévoles parmi les conseillers pour préparer les sandwiches de la troupe, les lampions pour les enfants et pour la sécurité du défilé. Mmes LE BLANC et BRADU et M. RANVIAL aideront l'Amicale des Pêcheurs pour le concours de pêche des enfants, accompagnés de M. QUELVEN. Mmes KEMPENEERS et PRETERRE se portent volontaires pour les sandwiches de la fanfare, ainsi que M. RANVIAL. MM. HEURLIER et ESDRAS seront présents en fonction de leur planning de travail. Mme LE BLANC confirme qu'elle et M. Kévin GILLES organisent le concours de pétanque.

M. QUELVEN demande que les articles pour le bulletin municipal soient remis en mairie à partir du 15 juin et jusqu'au 22 juin, dernier délai.

Mme KEMPENEERS informe le Conseil que Mme RABUSSIER - BACQUEL lui a fait part qu'elle a retrouvé dans son jardin des débris de feu et de pétard. L'artificier en sera informé.

M. QUELVEN fait lecture de la lettre de M. DEBARLE concernant sa demande d'achat d'un terrain communal. Le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion pour y répondre. En attendant, les employés iront entretenir le terrain dans les semaines à venir.

M. QUELVEN informe le Conseil qu'il a été contacté par la famille d'un soldat inhumé sur la commune le 1^{er} juillet 1918. Le Conseil Municipal donne son accord pour organiser une commémoration à cette date.

M. MEURANT demande que les écoulements des eaux pluviales soient vérifiés suite aux nombreux orages. Monsieur le Maire a déjà pris contact avec des professionnels pour avis et un devis est en attente.

Le Conseil Municipal a constaté que plusieurs plaques d'égout sont cassées. Un inventaire sera fait prochainement.

M. HEURLIER déplore que les employés communaux n'aient pas été proposés à la commune de Boullarre pour aider au nettoyage de leur village. Monsieur le Maire fait son mea culpa.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 15.

Fait à Thury en Valois le 15 juin 2018
Le Maire – Pierre QUELVEN